

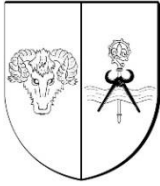


PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

de la commune de :

ASPACH-MICHELBACH

PCS



Tél : 03.89.48.70.17

Fax : 03.89.83.12.30

Courriel : mairie@aspach-michelbach.fr

A R R E T E n° 54/2017

portant approbation du

Plan Communal de Sauvegarde

Le Maire de la Commune d'ASPACH-MICHELBAACH,

VU le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L2542-2 à 2542-4 relatifs aux pouvoirs de police du maire ;

VU le Code de la Sécurité Intérieure, et son article L731-3 relatif au plan communal de sauvegarde ;

VU le décret n° 2005-1156 du 13 septembre 2005 relatif aux Plans Communaux de Sauvegarde ;

CONSIDERANT

- que la Commune est exposée à de nombreux risques tels que : tempête/orage/inondation (PPRI Doller), canicule, évènements sismiques (zone 3) et mouvement de terrain (RD103) risque industriel et technologique (BIMA83 / PPC-CRISTAL, ...)
- qu'il est important de prévoir, d'organiser et de structurer l'action communale en cas de crise ;

a r r ê t e

Article 1er : Le plan communal de sauvegarde de la Commune de d'ASPACH-MICHELBAACH est établi à compter de ce jour. Il définit l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population en cas d'évènement sur la commune.

Article 2 : Le Maire met en œuvre le plan communal de sauvegarde de sa propre initiative ou sur demande de Monsieur le Préfet du HAUT-RHIN.

Article 3 : Le plan communal de sauvegarde fera l'objet des mises à jour nécessaires à sa bonne application.

Article 4 : Le plan communal de sauvegarde est consultable en mairie et sur son site internet.

Article 5 : Ampliation de cet arrêté sera transmise à :
- Monsieur le Préfet du HAUT-RHIN,

Fait à ASPACH-MICHELBAACH, le 20 juin 2017

Le Maire, François HORNY



Acte certifié exécutoire.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Mulhouse dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

SOMMAIRE

1 – Identification des risques sur la commune	page 01 à 02
--	---------------------

- 1.1 – Liste des aléas
- 1.2 – Identifications des vulnérabilités / enjeux
 - Etablissements sensibles
 - Populations nécessitant une attention particulière
 - Autres vulnérabilités

2 – Organiser la réponse communale	page 03 à 08
---	---------------------

- 2.1 – Modalités d'activation du PCS (schéma)
- 2.2 – Organisation du dispositif communal (schéma)
- 2.3 – Répartition des tâches de l'équipe municipale
- 2.4 – Organisation de l'alerte
 - Liste des contacts pour la préfecture
 - Qui alerter : alerte générale – alerte spécifique
- 2.5 - Soutien des populations : mise en place d'un centre d'accueil et de regroupement

3 - Recensement des moyens susceptibles d'être mobilisés	page 09 à 10
---	---------------------

- 3.1 – Moyens humains
- 3.2 – Moyens matériels

4 -Annexes :	page 11 et suivantes
---------------------	-----------------------------

Annexe 1	Annuaire de crise	page 13
Annexe 2+3+4+5	Annexes répartition des missions	pages 17-19
Annexe 6	Modèles (dont main courante)	pages 20-22
Annexe 7	Exercices	page 23
Annexe 8	Conseil Municipal	page 24
Annexe 9	Associations (Présidents)	pages 25-26
Annexe 10	Véhicules	page 27
Annexe 11	Cartographie communes + risques	page 28-32

1 – Identification des risques sur la commune

1.1 – Liste des aléas susceptibles de se produire sur la commune

Aléas naturels :

- . Sismique - zone 3 sismicité modéré
- . Mouvement de terrain - effondrement sous RD 103
- . Inondation - PPRI Doller
- .

Aléas technologiques :

- . Industriel - BIMA 83 / PPC-CRISTAL
- . Transport Matière Dangereuse (TMD) – gazoduc (**Aspach-Ht**), hydrocarbures (**Michelb**)
- .
- .

1.2 – Identifications des vulnérabilités / enjeux


- ◆ Nombre d'habitants de la commune : 1 898 habitants (population légale 2016)
- ◆ Nombre d'habitants par hameau / lieu-dit :
 - 1- **Aspach-le-Haut (1 553)**
 - 2- **Michelbach (345)**
 - 3-
 - 4-
 - 5-
 - 6-

Etablissements sensibles (dont écoles)



Désignation	Nom responsable	☎		Obs.
		Prof.	Dom.	
Ecole Elémentaire M	DEL TATTO Annie	03.89.82.56.00	-	N° tél responsable voir DEL TATTO Annie + Syndicat Scolaire 03.89.32.11.23
Ecole Maternelle AH	DEL TATTO Annie	03.67.11.36.00	-	
Périscolaire – Cantine AH	DEL TATTO Annie	03.89.48.97.11	-	

Population nécessitant une attention particulière



Personnes handicapées (malentendants, non-voyants, à mobilité réduite,...)

Nom	adresse			Personne à prévenir	Obs.
Recensement des administrés pour inscription sur l'annuaire opérationnel en cours					

Personnes sous assistance médicale ou bénéficiaires de soins

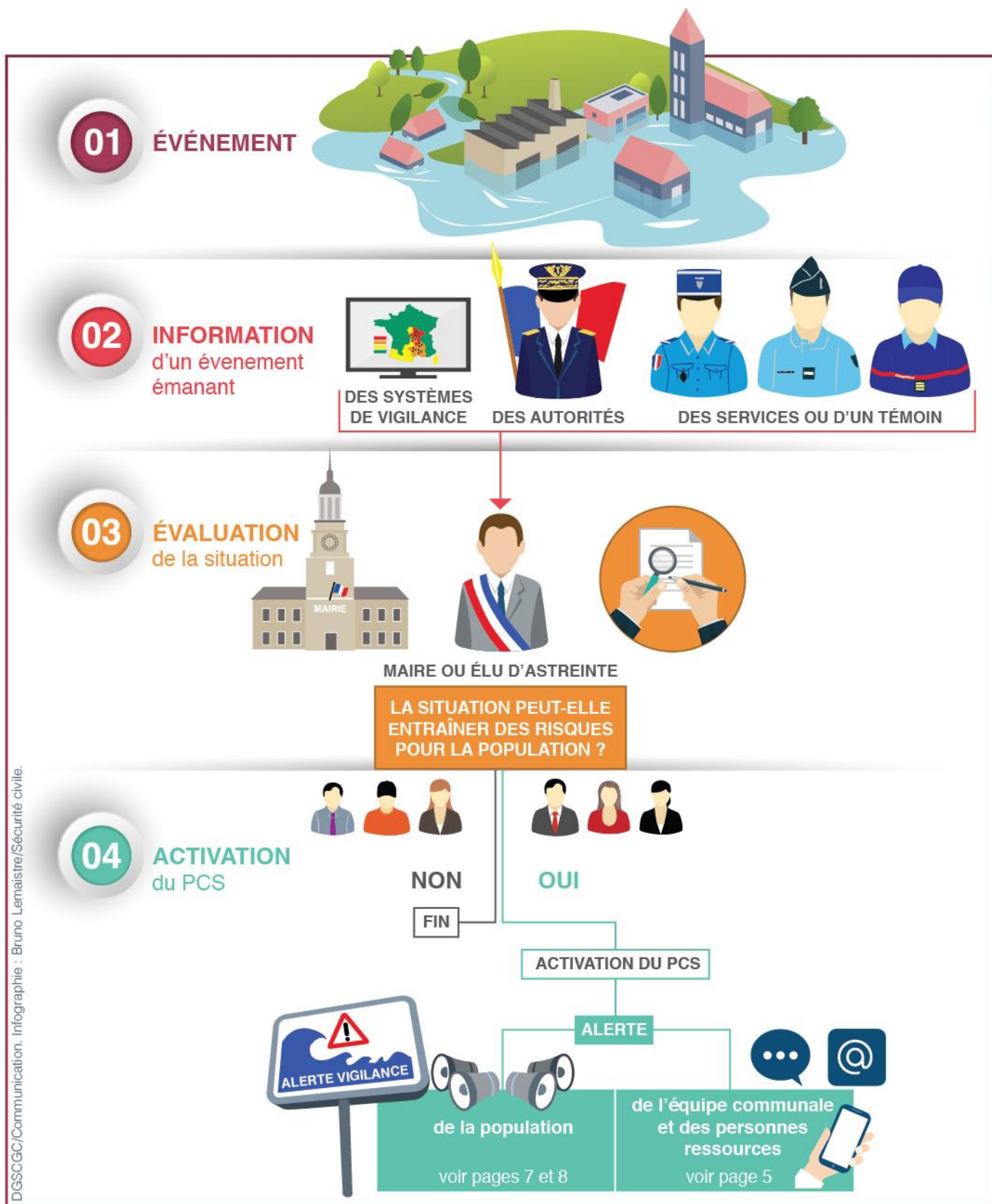
Nom	adresse			Personne à prévenir	Obs.
Recensement des administrés pour inscription sur l'annuaire opérationnel en cours					

Personnes isolées (notamment du signal de la sirène) et/ou sans moyens de locomotion

Nom	adresse			Obs.
GARNIER/BOHL Doris	2A Quartier Gare			Infos complètes en Mairie
L'HOTE Michel	3 Quartier Gare			Infos complètes en Mairie
TRENS Alexandre	4 Quartier Gare			Infos complètes en Mairie
HERMANN Paul	5 Quartier Gare			Infos complètes en Mairie
VONARX Roland	6 Quartier Gare			Infos complètes en Mairie
ZIPFEL Guy	7 Quartier Gare			Infos complètes en Mairie
HUIBAN Joël	8 Quartier Gare			Infos complètes en Mairie
WOLFF Hervé	9 Quartier Gare			Infos complètes en Mairie
BARTHELMÉ Nicolas	10A Quartier Gare			Infos complètes en Mairie
JEKER Alexandre	10B Quartier Gare			Infos complètes en Mairie
SCHNEBELEN Frédéric	11A Quartier Gare			Infos complètes en Mairie
SCHMELTZ Sébastien et Mme BEHRA Aurélie	11B Quartier Gare			Infos complètes en Mairie
BASSI Doris	12 Quartier Gare			Infos complètes en Mairie
PERUGGINI Eric	13A Quartier Gare			Infos complètes en Mairie
KWIDZINSKI François Et Mme MOZER Pascale	13B Quartier Gare			Infos complètes en Mairie
INOCENCIO Stéphane	14 Quartier Gare			Infos complètes en Mairie
JEUNEHOMME Hervé et ANDRIJEVIC Ana	14 Quartier Gare			Infos complètes en Mairie
CARNEIRO David	14 Quartier Gare			Infos complètes en Mairie
GROSS André	15 Quartier Gare			Infos complètes en Mairie
BETTER Julien	41 rue des Vignes			Infos complètes en Mairie

2 – Organiser la réponse communale

2.1 – Modalités d'activation du PCS



DGSCGC/Communication. Infographie : Bruno Lemaistre/Sécurité civile.

2.2 – Organisation du dispositif communal

(DOS) Directeur des Opérations de Secours (*) + Responsable des mesures de sauvegarde



Le maire : DOS et responsable mise en œuvre des mesures de sauvegarde

Monsieur HORNY François ☎ : 03.89.48.78.89 📱 : 06.07.85.94.75

Le maire délégué : Monsieur TSCHAKERT François ☎ : 03.89.82.52.44

📱 : 06.83.34.76.87

(*) La fonction de DOS ne peut être assurée que par le Maire ou le Préfet



(PCC) Poste de Commandement Communal - Coordination des moyens et des actions

RAC – Responsable des Actions Communales

Titulaire : Madame DEL TATTO Annie ☎ : 03.89.48.78.54 📱 : 06.26.43.78.13

Suppléant : Madame MEYER Chantal ☎ : 03.89.82.50.91 📱 : 06.74.41.58.99

Secrétaire (+ gestion de la main courante) :

1) Mme KIEFFER Carole ☎ : 06.37.95.53.30 📱 : 06.37.95.53.30

2) Mme KOTLINSKI Martine ☎ : 03.69.19.00.25 📱 : 06.18.07.37.65

3) Mme MOSSER Alexandra ☎ : 03.69.77.10.72 📱 : 06.75.73.06.25

4) M. KLETHI Alexandre ☎ : 03.89.33.09.37 📱 : (07.84.57.06.23)

Localisation de la cellule de crise (PCC) : Mairie d'ASPACH-MICHELBACH

☎ : 03.89.48.70.17 @ : mairie@aspach-michelbach.fr @ : ckieffer@aspach-michelbach.fr



(CO) Cellule Opérationnelle – Equipes terrain

Responsable **alerte** : M. HORNY François ☎ : 03.89.48.78.89 📱 : 06.07.85.94.75

Suppléant alerte : M. TSCHAKERT François ☎ : 03.89.82.52.44 📱 : 06.83.34.76.87

Responsable **soutien** : M. TSCHAKERT François ☎ : 03.89.82.52.44 📱 : 06.83.34.76.87

Suppléant soutien : M. MANIGOLD Patrick ☎ : 03.69.19.07.85 📱 : 06.74.19.81.64

Responsable **logistique** : M. MANIGOLD Patrick ☎ : 03.69.19.07.85 📱 : 06.74.19.81.64

Suppléant logistique : M. TSCHANN Francis ☎ : 03.89.48.79.88 📱 : 06.09.39.08.34

Responsable **encadrement** : M. TSCHANN Francis ☎ : 03.89.48.79.88 📱 : 06.09.39.08.34

Suppléant encadrement : M. WINNINGER Léonard ☎ : 03.89.82.52.46 📱 : 06.62.66.79.32

2.3 – Annexes : Répartition des missions de l'équipe municipale et annexes complémentaires

2.3.1 – Annexes répartition des missions

Fiche Maire – **Direction des Opérations de Secours (cellule DOS)** Annexe n° 2 page 15

Fiche **Coordinateur des moyens et des actions (cellule PCC)** Annexe n° 3 page 15

Fiche **Alerte de la population (cellule CO)** Annexe n° 4 page 16

Fiche **Soutien des populations (cellule CO)** Annexe n° 4 page 16

Fiche **Responsable logistique (cellule CO)** Annexe n° 4 page 16




Fiche **Secrétariat (cellule PCC)** Annexe n° 5 page 17

2.3.2 – Annexes complémentaires

- * **Annexe 1** Annuaire de crise page 13
- * **Annexe 6** Modèles (dont main courante) pages 20-22
- * **Annexe 7** Exercices page 23
- * **Annexe 8** Conseil Municipal page 24
- * **Annexe 9** Associations (Présidents) pages 25-26
- * **Annexe 10** Véhicules page 27
- * **Annexe 11** Cartographie communes + risques pages 28-31

2.4 – Organisation de l'alerte

GALA

Liste des contacts pour la préfecture			
Nom – prénom du destinataire			
 Prof.	 Dom.		@
1- HORNY François (<i>Maire</i>)			
-	03.89.48.78.89	06.07.85.94.75	fhorny@aspach-michelbach.fr françois.horny@laposte.net
2- TSCHAKERT François (<i>Maire Délégué</i>)			
-	03.89.82.52.44	06.83.34.76.87	ftschakert@aspach-michelbach.fr françois-tschakert@bbox.fr
3- MANIGOLD Patrick (<i>1^{er} Adjoint</i>)			
03.89.38.49.38	03.69.19.07.85	06.74.19.81.64	pmanigol@estvideo.fr
4- DEL TATTO Annie (<i>2^{ème} Adjointe</i>)			
-	03.89.48.78.54	06.26.43.78.13	annie.deltatto@hotmail.fr
5- TSCHANN Francis (<i>3^{ème} Adjoint</i>)			
(0) 04.16.13.19.53.17	03.89.48.79.88	06.09.39.08.34	ftschann@estvideo.fr

Qui alerter

Le maire prend la décision de diffuser l'alerte après l'évaluation de la situation. L'alerte peut concerner, selon le risque :

- **toute la population** : tempête, canicule, nuage toxique,...
- **une partie de la population** : inondation, incendie, explosion,...

Alerte générale

Moyens	Lieu	Obs.
Sirène (<u>dont bouton manuel</u>)	Mairies * Aspach-le-Haut : Mairie, extérieur, côté gauche s/mur en face du préau Clef dans armoire à clefs Aspach-Ht * Michelbach : Mairie, extérieur, côté gauche s/ mur près porte entrée privée direction parking Clef dans armoire à clefs Michelbach	Modulation(s) : signal national (3 x 1mn41 espacées de 5 sec / fin d'alerte 30 sec en continu) possible manuellement sur les 2 communes déléguées.
Véhicule avec haut-parleur	A équiper	Plan des circuits

RESERVE COMMUNALE



Personne relais : <i>M. TSCHANN Francis</i> : 03.89.48.79.88 : 06.09.39.08.34	Quartier / hameau Aspach-le-Haut	Liste de contact Voir liste annexée CONSEIL MUNICIPAL AM
Personne relais : <i>M. WINNINGER Léonard</i> : 03.89.82.52.46 : 06.62.66.79.32	Quartier / hameau Michelbach	Liste de contact Voir liste annexée CONSEIL MUNICIPAL AM

Alerte spécifique

Types de risque	Moyens	Obs.
Inondation du cours d'eau	Sirène : NON	<u>Liste des rues concernées</u> : Toutes (pas de rues plus sensibles s/ les 2 communes). NB : le risque inondation lié au barrage de Michelbach se situe sur le versant opposé au milieu urbain, l'écoulement se faisant en direction de Guewenheim.
	Personne relais : Voir tab. ci-dessus : : Voir tab. ci-dessus	
	Véhicule avec haut-parleur (en cours)	
Evènement sismique / mouvement de terrain	Sirène : NON	<u>Liste des rues concernées</u> : Toutes (pas de rues plus sensibles sur les 2 communes).
	Personne relais : Voir tab. ci-dessus : : Voir tab. ci-dessus	
	Véhicule avec haut-parleur (en cours)	
Evènement industriel (BIMA83 / PPC-CRISTAL)	Sirène : PPC-CRISTAL	<u>Liste des rues concernées</u> : Aucune habitation isolée sur les 2 communes. (*) Principalement M. MANIGOLD employé PPC-CRISTAL
	Personne relais : MANIGOLD Patrick (*) : : Voir tab. ci-dessus	
	Véhicule avec haut-parleur (en cours)	
Transport Matière Dangereuse (TMD) ❖ gazoduc (Aspach-le-Haut), ❖ hydrocarbures (Michelbach)	Sirène :	<u>Liste des rues concernées</u> : Aucune habitation isolée sur les 2 communes
	Personne relais : _____ : : Véhicule avec haut-parleur	
	Véhicule avec haut-parleur	

2.5 – Soutien des populations : mise en place d'un centre d'accueil et de regroupement

- La mise en place du ou des centres d'accueil et de regroupement est gérée par le **responsable soutien des populations** (fiche reflexe – annexe n°....)

Lieux d'accueil de la population						
Type de bâtiment / adresse	Nom du responsable  / 	Surface ou capacité	Fonctions possibles			
			Accueil	Couchage	Restauration	Equipements
Foyer Alex Aspach-le-Haut	Voir : Maire Maire délégué Secrétariat Mairie	150 pers	X	X	X	X
Périscolaire Aspach-le-Haut		50 pers	X		X	
Terrains Sportifs Aspach-le-Haut		Très grd capacité	X		X	
Salle Polyvalente Michelbach		300 pers	X	X	X	X

Matériels à prévoir			
Désignation	Lieux de stockage	Personnes à contacter	Obs.
Stock d'eau	Mairies + Ateliers communaux	TSCHAKERT F. + MANIGOLD P. + TSCHANN F + Secrétariat Mairie	Renouvellement périodique (péremption)
Matelas / tapis	Foyer Alex (AH) + Salle Polyvalente (M)	TSCHAKERT F. + MANIGOLD P. + TSCHANN F + Secrétariat Mairie	Quantité limitée

3 – Recensement des moyens

3.1 – Moyens humains

Professions médicales			
Nom	adresse	Domaine de compétence	☎ : 📱 :
Dr SIMONET Bruno	9 Grand'Rue Aspach-le-Haut	Généraliste	Infos complètes en Mairie
Dr AHOSSI Théophile + HADJI Roura	17 rue des Prés Aspach-le-Haut	Généraliste Infirmière	Infos complètes en Mairie
Dr SAADALLAH Saïd	3 rue des Sapins Aspach-le-Haut	Urgentiste	Infos complètes en Mairie
Dr SAWALHA Suhel + SERRER Marion	18 rue du Rossberg Aspach-le-Haut	Urgentistes	Infos complètes en Mairie
Mme WERLE Marine	27 Grand'Rue Aspach-le-Haut	Infirmière bénévole	Infos complètes en Mairie
Mme GWINNER Eveline	9 rue Principale Michelbach	Infirmière bénévole	Infos complètes en Mairie
Mme PERRIN Véronique	18 rue de l'Etang Aspach-le-Haut	Infirmière	Infos complètes en Mairie

Personnes parlant une langue étrangère / interprétariat

Langue	nom	adresse	☎ : 📱 :

Responsables d'association



Type d'association	nom	adresse	☎ : 📱 :

Voir ANNEXE 9 - Associations



3.2 – Moyens matériels

Véhicules

• Détenus par la commune



Type de véhicule	Immatriculation	Nbre de places	Adresse de remisage	 /  responsable	Obs.
Voir ANNEXE 10 – Véhicules communaux					

• Détenus par un particulier



Type de véhicule	Immatriculation	Nbre de places	Adresse de remisage	 /  responsable / propriétaire	Obs.
NEANT					

Matériels divers





• Détenus par la commune

Type de matériel	Nbre	Localisation	 /  responsable / propriétaire	Obs.
Groupe électrogène	2	Ateliers communaux	Mairies	
Pompe	plusieurs	Ateliers communaux	Mairies	
Tracteur + godet	2	Ateliers communaux	Mairie	
Ect ...				

• Détenus par un particulier

Type de matériel	Nbre	Localisation	 /  responsable / propriétaire	Obs.
Tracteurs + bennes	15	Aspach-le-Haut et Michelbach	SCHNEBELEN Michel Infos complètes en Mairie KELLER Matthias Infos complètes en Mairie KIEFFER Richard Infos complètes en Mairie REBER Martin Infos complètes en Mairie BETTER Julien Infos complètes en Mairie	associé de SCHNEBELEN Michel

Personnels administratifs et techniques de la commune

Nom	 /  dom.	 /  prof.	Obs.
Mme KIEFFER Carole	06.37.95.53.30	03.89.48.24.85	
Mme KOTLINSKI Martine	06.18.07.37.65 03.69.19.00.25		
Mme MOSSER Alexandra	06.75.73.06.25 03.69.77.10.72		
M. KLETHI Alexandre	(07.84.57.06.23) 03.89.33.09.37		Appeler en 1 ^{er} fixe
M. GROSS-NUSS Guillaume	06.24.41.63.17	06.99.40.08.24	
M. FAVRE Alain	06.68.92.08.25	idem	
Mme METHIA Marthe	06.27.38.34.09 03.69.19.12.74	06.27.38.34.09	
Mme CLEBSATTEL Martine	03.69.19.27.92		

Annuaire des services

Services	☎ / 📱 heures ouvrables	☎ / 📱 astreinte	Obs.
Préfecture : • cabinet • SIDPC •	03.89.29.20.00 Infos complètes en Mairie		24h/24 7j/7
Sapeurs-pompiers : • centre de secours • CODIS	18 06.22.21.19.52		Portable Chef de Corps
Police / Gendarmerie : • Gendarmerie Thann • Brigade Verte (Soultz)	17 ou 03.89.37.00.11 03.89.74.84.04	Idem	
SAMU	15		
Direction départementale des territoires (DDT)	03.89.24.81.37		
Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)	03.89.20.12.72		
Agence régionale de la santé (ARS)	03.88.88.93.93		
Conseil général : • cabinet • direction des routes	03.89.30.68.68		
Service de prévision des crues	vigicrues.gouv.fr		

Opérateurs

Nom	☎ / 📱 prof.	☎ / 📱 astreinte	Obs.
Electricité : • ENEDIS (ERDF). • EDF	Dépannage : 0 972 675 068	Urgence ERDF (ENEDIS) : 09.72.67.50.68	
Gaz : • GRDF • EDF	Dépannage : 0 800 473 333	-	
Distributeur eau potable SIAEP	03.89.82.59.57 24h/24 7j/7	Urgence Sogest : 0 977 429 440	
Réseau assainissement SMABVD	06.31.51.12.80 (Angélique) 03.89.48.70.58 (Burnhaupt-Ht)	Urgence Lyonnaise des Eaux : 0 800 948 849	
Réserve Eau / Barrage SMBM	06.80.65.71.85 (Permanence Gardes Barrages) 03.89.32.58.19 (Standard Service Eaux Mulhouse)	Urgence SMBM 03.89.56.25.55 24h24 – 7j/7	
CCTC Astreinte (EP etc)	-	06.72.93.12.05	
Ramassage ordures SMTC	03.89.75.29.05 ou 06		05 = standard

Divers

Nom	☎ / 📱 prof.	☎ / 📱 astreinte	Obs.
Ambulance privée - Ambulances Thannoises - Ambulances Bon Sauveur - Ambulances Stéphanie - Ambulance Taxi HUNGLER	03.89.37.00.58 03.89.37.00.90 03.89.82.60.13 03.89.37.11.11	Idem 09.50.27.37.69 Idem Idem	
Société BTP - Gascon Travaux BTP - Gravière et TP de la Thur - Triter	09.65.28.83.92 03.89.39.91.85 ou 03.89.82.53.18 03.89.62.70.00	- - -	
Société élagage - WOLF Etienne	03.89.48.98.25 (privé)	-	

Lieux publics

Nom	☎ / 📱 prof.	☎ / 📱 astreinte	Obs.
Ecole Maternelle AH	03.67.11.36.00	-	
Ecole Elémentaire M	03.89.82.56.00	-	
Périscolaire - Cantine AH	03.89.48.97.11	-	
Foyer Alex AH	03.89.48.79.76	-	
Salle Polyvalente M	03.89.82.56.50	-	

4.2 – Fiches réflexe

ANNEXE 2 – Fiche DOS

Fiche Maire – **Directeur des Opérations de Secours**

- Déclenche le PCS après évaluation de la situation ou sur demande du préfet
- Dirige les actions de son équipe municipale
- Décide des actions à mener
- Valide les propositions du Commandant des Opérations de Secours (COS)
- S'assure que l'ensemble de la population concernée soit bien alertée
- Communique avec la population et les médias
- Renseigne les autorités
- Mobilise les moyens publics et privés, si nécessaire par voie de réquisition
- Prend les mesures administratives nécessaires sous forme d'arrêté
- ...

ANNEXE 3 – Fiche Coordinateur

Fiche **Coordinateur des moyens et des actions**

- S'assure de la mise en place du dispositif
- est en lien permanent avec le DOS et se tient informé des décisions prises
- Anime la cellule de crise communale (PCC)
- Veille à ce que les actions décidées par le DOS soient réalisées et transmet les ordres au terrain
- Centralise les compte-rendus et les demandes provenant du terrain
- Elabore le point de situation
- Fait remonter les informations à la préfecture (ou COD si activé)
- Prépare les demandes de réquisition ou les arrêtés d'interdiction
- ...

Fiche **Responsable** Alerte de la population

- Dirige et organise sur le terrain les équipes assurant l'alerte (générale ou spécifique) de la population
- Rend compte à la cellule de crise communale (PCC) de l'état d'avancement de l'alerte et des difficultés rencontrées
- En cas d'évacuation, indique à la population le lieu d'accueil mis en place ou demande à la cellule de crise communale des moyens pour assurer l'évacuation
- ...

Fiche **Responsable** Soutien des populations

- Est chargé de la mise en place du ou des centres d'accueil et de regroupement
- Rend compte à la cellule de crise communale (PCC) de l'ouverture du ou des centres et des difficultés rencontrées
- Demande l'appui des associations agréées de sécurité civile ou de la réserve communale de sécurité civile si elle existe
- Demande à la cellule de crise communale ou au responsable logistique les moyens matériels nécessaires pour faire fonctionner le centre d'accueil et de regroupement
- Transmet régulièrement à la cellule de crise communale la liste des personnes accueillies sur le ou les centres
- Evalue le nombre de repas à distribuer et en fait la demande à la cellule de crise communale
- ...

Fiche **Responsable** Logistique

- Met à disposition du DOS et du coordinateur des actions et des moyens ou des autres responsables les matériels recensés et nécessaires au bon déroulement des actions
- Anime sur le terrain les équipes chargées de la mise en place des matériels
- Prend contact avec les détenteurs / propriétaires pour honorer les demandes
- Fait acheminer le matériel
- En relation avec la cellule de crise communale, tient à jour la liste des matériels utilisés, empruntés ou réquisitionnés
- Ferme les voies et met en place les déviations
- ...

Fiche Secrétariat

- Appelle les différents responsables, membres du conseil municipal et personnes ressource
- Prépare la cellule de crise (matériel de bureau – postes téléphoniques - ...)
- Assure l'accueil téléphonique
- Ouvre dès le début de la crise ou de l'événement **la main courante** (modèle en annexe)
- Assiste le coordinateur des moyens et des actions
- ...

4.3 – Modèles de documents

■ Arrêté de réquisition



Le maire de la commune de

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2212-2,

Considérant : (*l'événement*).....
.....survenu le àheures

Considérant qu'il est nécessaire de doter la commune des moyens nécessaires pour répondre à ses obligations.

Vu l'urgence : *à expliciter le plus possible*.....,

Arrête :

Article 1er : L'entrepriseest réquisitionnée avec les moyens en personnel et en matériel dont elle dispose en vue d'exécuter la mission (*préciser la nature, le lieu de la prestation...*) nécessaires au rétablissement de l'ordre public.

Article 2 : *préciser toute indication utile à la bonne exécution de la réquisition et en particulier les nom, prénoms, qualité et fonction de l'autorité habilitée à constater le service fait.*

Article 3 : La réquisition est exécutoire dès réception du présent ordre et jusqu'au ... / pour (*X heures, voire jours.*)

Article 4 : [*le requis*] sera indemnisé dans la limite de la compensation des frais directs, matériels et certains résultant de l'application du présent arrêté, ou en fonction du prix commercial normal et licite de la prestation, sans considération de profit, lorsque la prestation requise est de même nature que celles habituellement fournies par l'entreprise à la clientèle, conformément aux conditions prévues par l'article L.2215-1 du code général des collectivités territoriales.

Dans les conditions prévues au code de justice administrative, le tribunal administratif pourra accorder au requis, à sa demande, une provision couvrant tout ou partie de l'indemnité à venir.

Article 5 : A défaut d'exécution du présent ordre de réquisition, il pourra être procédé à son exécution d'office. La personne requise s'expose aux sanctions pénales ou administratives prévues à l'article L.2215-1 4° du code général des collectivités territoriales.

Article 6 : le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du maire dans les deux mois suivant sa notification. Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux, auprès du tribunal administratif, dans le même délai, ou le cas échéant, dans les deux mois suivant le rejet du recours gracieux.

Article 7 : Le présent ordre de réquisition sera notifié à M.[requis]. Son ampliation sera affichée à.....et transmise à M. le Préfet.

Article 8 (exécution) : Le commissaire de police ou le commandant de la brigade de gendarmerie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait àle/...../.....
Le maire,

■ **Arrêté d'interdiction de circuler sur une voie communale**



Le Maire de

Vu les articles L.2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu survenu le.....
.....

Considérant que constitue un danger pour la
sécurité publique ;

ARRETE

Article 1er : L'accès à la voie communale n°..... est interdit jusqu'à nouvel ordre.

Article 2 : Les riverains de la voie devront laisser leur véhicule en stationnement devant les barrières interdisant l'accès à la portion de voie endommagée.

Article 3 : Un exemplaire du présent arrêté sera affiché à proximité des barrières interdisant l'accès à la route et un exemplaire sera remis à chacune des personnes directement concernées (riverains de la voie).

Article 4 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie ainsi que toute force de police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :
- Préfet du Département
- Commandant de la Brigade de Gendarmerie
- Président du Conseil Général
- Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours
Pour exécution chacun en ce qui les concerne.

Fait à....., le.....

Le Maire

■ **Main courante**

Heure	Origine de la demande / message	Demande / message	Suite donnée	Heure	Observation

Historique des exercices		
Date	Thème de l'exercice	Observation

ANNEXE 8 – Conseil Municipal

Ordre	Qualité	Noms	Prénoms	Adresse	CP	VILLE	Tél. fixe	Tél. Portable	Email
1	M.	HORNY	François	7 rue de l'Etang	68700	ASPACH LE HAUT	03 89 48 78 89	06 07 85 94 75	francois.horny@laposte.net
2	M.	TSCHAKERT	François	70 rue Principale	68700	MICHEL-BACH	03.89.82.52.44	06.83.34.76.87	francois-tschakert@bbox.fr
3	M.	MANIGOLD	Patrick	87 Grand'Rue	68700	ASPACH LE HAUT	03 69 19 07 85	06 74 19 81 64	pmanigol@estvideo.fr
4	Mme	DELTATTO	Annie	13 rue des Vignes	68700	ASPACH LE HAUT	03 89 48 78 54	06 26 43 78 13	annie.deltatto@hotmail.fr
5	M.	TSCHANN	Francis	1 rue de l'Etang	68700	ASPACH LE HAUT	03 89 48 79 88	06 09 39 08 34	ftschann@estvideo.fr
6	Mme	MEYER	Chantal	23 rue de la Forêt	68700	MICHEL-BACH	03.89.82.50.91	06.74.41.58.99	chantal.meyer5@wanadoo.fr
7	M.	WINNINGER	Léonard	31 rue de la Forêt	68700	MICHEL-BACH	03.89.82.52.46	06.62.66.79.32	leny55@wanadoo.fr leonard.winninger@gmail.fr
8	Mme	SCHILLING	Carmen	38 rue Principale	68700	MICHEL-BACH	03.89.32.52.51	07.71.06.38.33	carmen.schill55@orange.fr
9	M.	BALLON	Philippe	5 rue des Vosges	68700	ASPACH LE HAUT	03 89 62 77 81	06 49 65 54 49	ballonp@wanadoo.fr
10	Mme	BASSI	Doris	12 Quartier Gare	68700	ASPACH LE HAUT	03 69 77 12 83	06 80 90 39 22	doris.bassi.17@gmail.com
11	Mme	DANTZER	Nadia	9 chemin des Griottes	68700	MICHEL-BACH	03.89.82.54.62	06.84.48.88.90	nadiariosier@wanadoo.fr
12	Mme	FROESCH	Marie	20 rue des Jardins	68700	ASPACH LE HAUT	03 89 83 14 62	06 71 20 68 01	marie.froesch@estvideo.fr
13	Mme	GARCIA	Marie	11 Grand'Rue	68700	ASPACH LE HAUT	03 89 83 12 45	06 22 40 60 12	marie.garcia@sharp.eu
14	Mme	GASSER	Isabelle	4 chemin de la Clairière	68700	MICHEL-BACH	03.89.82.84.88	06.82.39.54.76	luc.gasser@wanadoo.fr
15	M.	GRANDCLAUDE	Pascal	10 rue du Manège	68700	ASPACH LE HAUT	03 69 77 16 93	06 46 65 01 05	ascal.grandclaud@numericable.fr
16	M.	HUG	Jean-Marie	9 rue des Vergers	68700	ASPACH LE HAUT	03 69 19 09 04	07 62 14 57 06	louia11@estvideo.fr
17	Mme	HURTH	Marie-Paule	1 rue des Alpes	68700	ASPACH LE HAUT	03 89 26 33 90	06 74 54 15 61	mp_hurth@yahoo.fr
18	M.	LANG	Dominique	11 rue du Manège	68700	ASPACH LE HAUT	03 69 19 00 19	07 68 75 79 65	langdominique@mac.com
19	M.	LILLO	Stéphane	4 rue de la Forêt	68700	MICHEL-BACH	03.89.39.03.12	06.76.72.12.52	lillos@wanadoo.fr
20	M.	LOUX	Dominique	50 route de Thann	68700	ASPACH LE HAUT	03 89 48 91 90	06 02 24 01 71	domiloux@estvideo.fr
21	M.	NOEHRINGER	Denis	3 chemin de la Clairière	68700	MICHEL-BACH	03.89.82.54.93	06.02.26.52.85	caroetdenis@free.fr
22	M.	PITULA	Christian	6A rue de la Forêt	68700	MICHEL-BACH	09.66.95.81.74	06.27.69.02.25	christian.pitula@wanadoo.fr
23	Mme	SPINHIRNY	Anne-Marie	12 rue de la Forêt	68700	MICHEL-BACH	03.89.82.55.71		billy.jean@hotmail.fr
24	Mme	TSCHUDY	Anne	6 rue des Cavaliers	68700	ASPACH LE HAUT	03 89 83 10 99	06 82 90 57 21	anne.tschudy@estvideo.fr
25	Mme	WOLF	Stéphanie	12 rue des Vieilles Vignes	68700	MICHEL-BACH	03.89.42.58.65		skuzio@netcourrier.com

ANNEXE 9 – Associations (Présidents)

Madame	DEIBER	Marie-Françoise	Présidente de l'Association Théâtre & Loisirs 15 rue de Brignais 68520 SCHWEIGHOUSE marie-francoise.deiber1@orange.fr	09 60 41 49 54
Monsieur	ESSNER	François	Président de l'Amicale de Pêche 57 route de Thann 68700 ASPACH-LE-HAUT fessner@yahoo.fr	03 69.19.14.32
Monsieur	FADY	Gérard	Président du Conseil de Fabrique 3 rue du Stade 68700 ASPACH-LE-HAUT gerardfady@wanadoo.fr	03 89 48 77 60
Monsieur	GRANDCLAUDE	Pascal	Président du Moto Aspach-le-Haut Club (MAC) 10 rue du Manège 68700 ASPACH-LE-HAUT pascal.grandclaude@numericable.fr	03.69.77.16.93
Monsieur	GULLY	Etienne	Président de l'Association VTT Michelbach 22 rue Ganichet 90150 FONTAINE gully.celine@wanadoo.fr	06.71.02.65.79
Monsieur	GWINNER	Thierry	Chef de Corps des S.P. 9 rue Principale 68700 MICHELBAACH tgwinner@gmail.com	06.22.21.19.52 03.89.53.79.81
Monsieur	HEINRICH	Denis	Président de l'A.S. Aspach-le-Haut 1920 1 rue du Jura 68700 ASPACH-LE-HAUT denisheinrich@orange.fr	06.82.31.82.02
Monsieur	LEMBLE	Samuel	Président de Panik Orchestra 16 av des Rosiers 68800 THANN lemblesamuel@hotmail.fr	06.81.51.59.85 09.50.31.86.06
Monsieur	LEMARQUIS	Olivier	Président de l'Outil en main 14 rue du Tremble 68700 ASPACH LE HAUT jeanmarieolivier.lemarquis@gmail.com	03 69 19 07 52 06 12 41 54 25
Monsieur	LOUIS	Francis	Président des "Marcheurs d'Aspach-le-Haut" 5 rue des Prés 68700 ASPACH-LE-HAUT francis.louis@estvideo.fr	03 69.19.01.35
Madame	MASCHER	Annick	Présidente Aspa'Form 19 Rue du Tremble 68700 ASPACH-LE-HAUT annick.mascher@numericable.fr	06.08.95.88.49
Monsieur	MERCIER	Gabriel	Président Les Amis du Shiatsu 43 rue Kléber 68800 THANN gmer68@gmail.com	03 89 37 32 67
Monsieur	MIGNON	François	Président de la Chorale Sainte-Cécile 102 route de Thann 68800 VIEUX-THANN francois-mignon@orange.fr	03 89 74 20 12
Madame	MORITZ	Elisabeth	Présidente de Fil à Gogo 12 rue du Traîneau 68700 ASPACH-LE-HAUT daniel.moritz@numericable.fr	03.89.48.10.27
Madame	PERRIN	Véronique	Responsable des Donneurs de Sang 18 rue de l'Etang 68700 ASPACH-LE-HAUT vperrin@estvideo.fr	03 89 48 79 33
				06 62 74 55 41

Madame	PINA	Anny	Présidente Les Attelages du Pays de Thann 3 Impasse du Petit Train 68700 ASPACH-LE-HAUT Secrétaire anny.pina68@gmail.com	03 89 46 18 76
Madame	BONIFAS		Présidente de l' Association Arts d'Exprimer Contact : Madame SALOMON CHIVA Sandrine 27 rue Principale 68700 MICHELBACH sandrine.chiva@gmail.com	06.79.59.72.56
Monsieur	SIMONET	Bruno	Président du Tennis Club 6 rue du Stade 68700 ASPACH-LE-HAUT tcaspach-le-haut@orange.fr	03 89 48 77 16
Monsieur	SINGER	Jean-Luc	Président de l'Association de pêche Michelbach 16 rue de la Forêt 68700 MICHELBACH Pas d'adresse mail	06.42.79.52.93
Monsieur	SINGER	Philippe	Président de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers Président du Conseil de Fabrique Michelbach 8 rue Principale 68700 MICHELBACH philippe.singer@electrocontrol.ch	03.89.82.84.81
Monsieur	STEINER	Gilbert	Président de la Chorale Michelbach 16 rue Principale 68700 MICHELBACH la.grange@neuf.fr	06 81 59 53 66
Monsieur	STRUB	Anatole	Président de l'U.N.C – UNCAFN 54 Grand'Rue 68700 ASPACH-LE-HAUT	03 89 48 71 38
Madame	STRUB	Rachel	Présidente de « Loisirs & Création » 54 Grand'Rue 68700 ASPACH-LE-HAUT racstrub@estvideo.fr	03.89.48.98.70 06.19.42.25.45
Monsieur	WILHELM	Thierry	Président de l'ASL Tennis de Table Michelbach 14 rue de la Forêt 68700 MICHELBACH wilhelm.tht@wanadoo.fr	03.89.82.54.14

ANNEXE 10 – Véhicules communaux

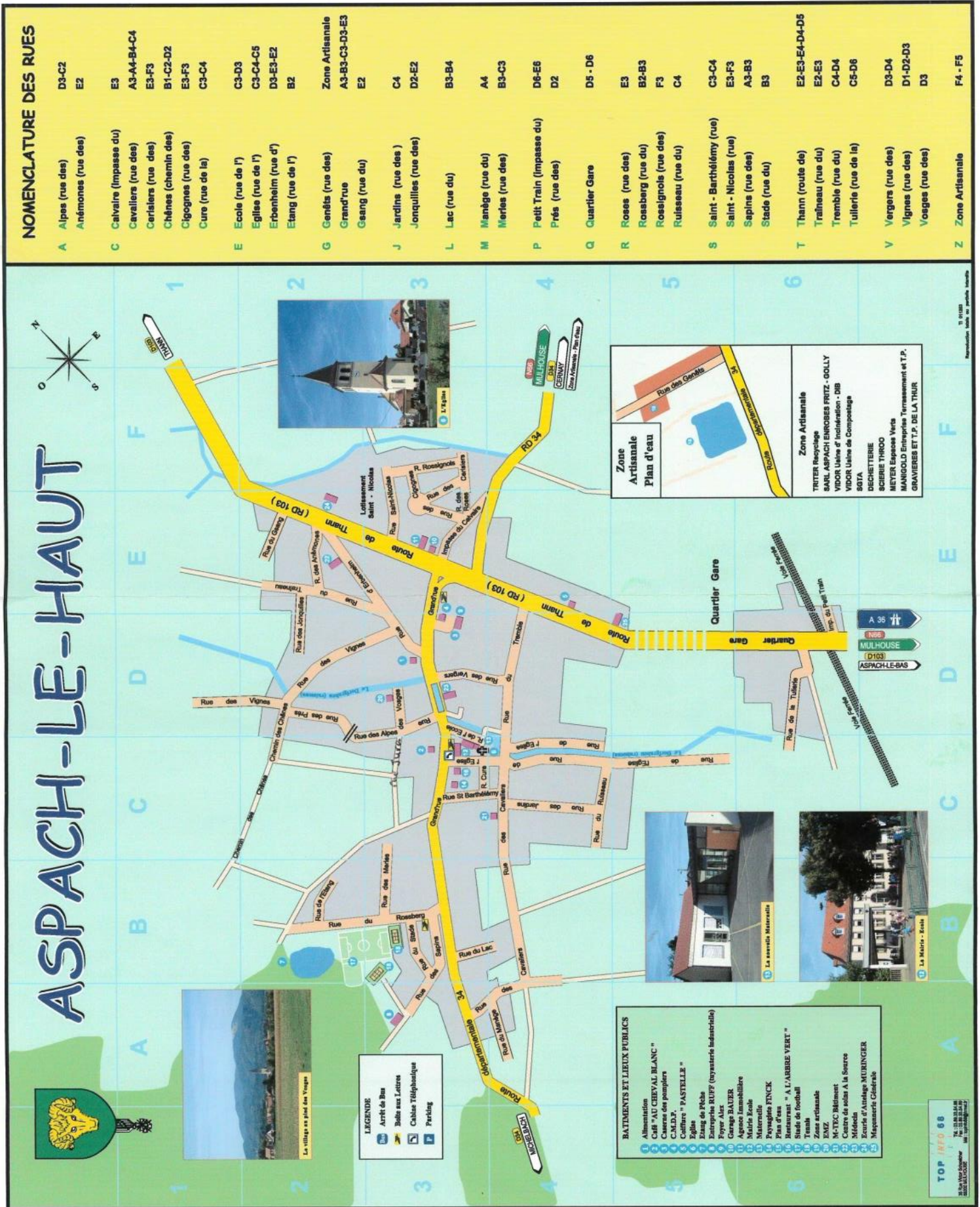
	ASPACH		ASPACH	ASPACH	ASPACH	ASPACH	ASPACH
VEHICULES	Remorque avec cuve d'arrosage	Remorque DEVES	Pick - Up TOYOTA	Remorque BOEGLIN	Tracteur JOHN DEERE	Plateau RENAULT	Tondeuse GRILLO-HAAG
IMMAT	AV-070-GA	/	1011 YH68	4305YR68	9046YX68	BM-080-ES	DV-584-DN

	MICH.	MICH.
VEHICULES	Partner PEUGEOT	Tracteur JOHN DEERE
IMMAT	3834WG68	BE 559 KP

	S-P	S-P	S-P
VEHICULES	Trafic RENAULT	FPTL	Laguna RENAULT
IMMAT	1599 VP 68	6049YE68	DD-885-KY

ANNEXE 11 – Cartographie communes + risques

ASPACH-MICHELBACH – Aspach-le-Haut





Commune de Michelbach

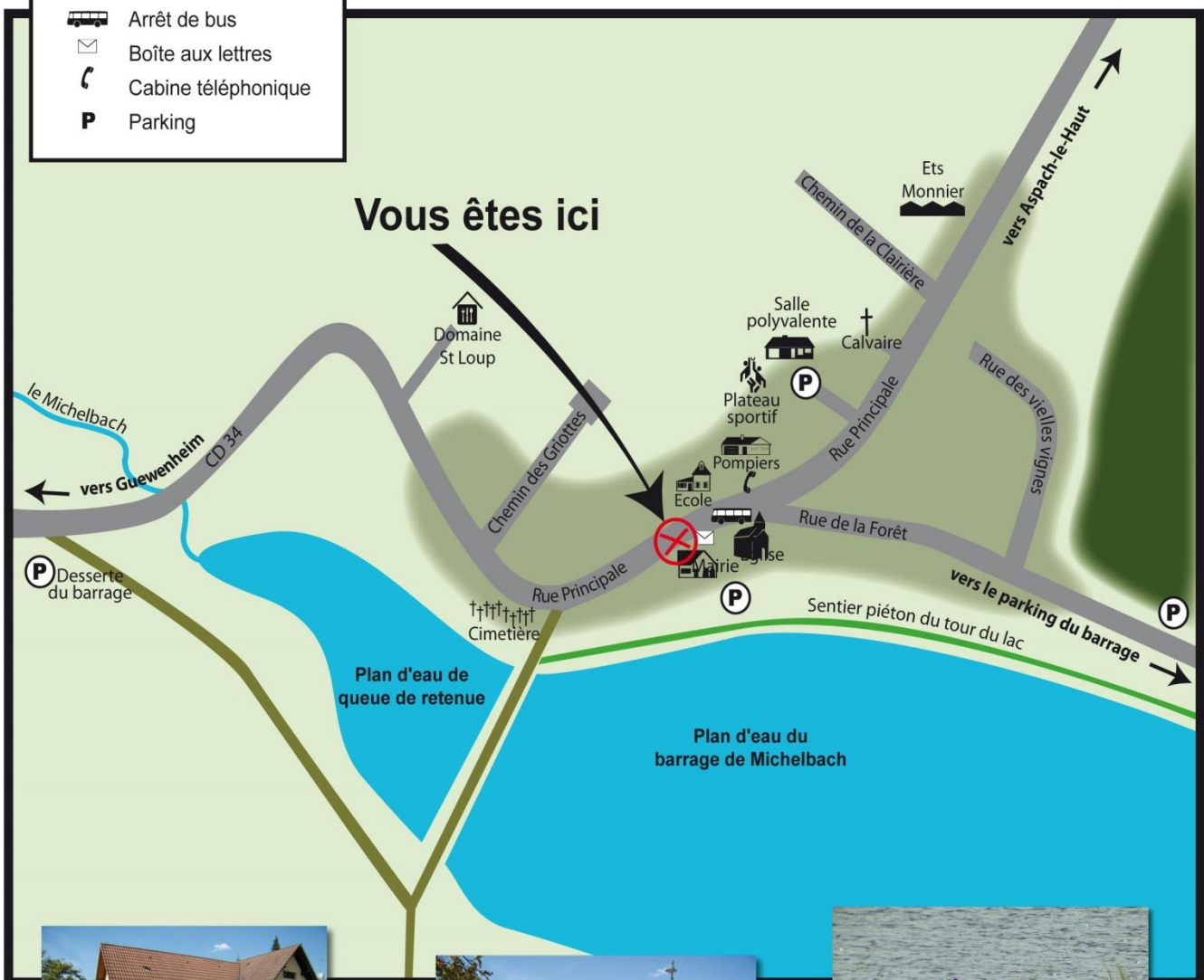
Communauté de Communes
Pays de Thann



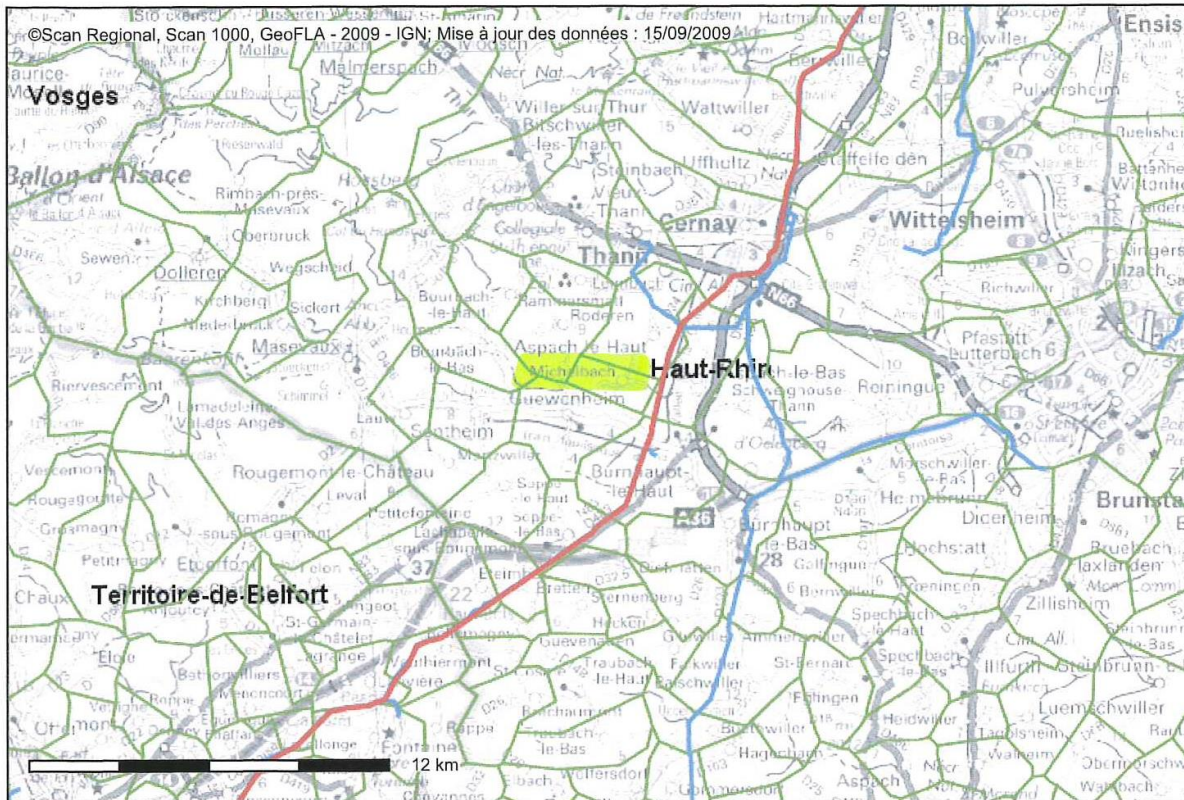
Légende

- Arrêt de bus
- Boîte aux lettres
- Cabine téléphonique
- Parking






Vous êtes ici



Canalisations de transport de matières dangereuses



Conception : CETE Méditerranée.
Date d'impression : 18-10-2011

-  Produits chimiques
-  Hydrocarbures
-  Gaz
-  Communes
-  Limites de départements

Description :

La connaissance des tracés de canalisations fournis dans cette édition graphique n'autorise pas à s'affranchir des obligations réglementaires relatives aux travaux à proximité d'ouvrages enterrés (décret 91-1147 du 14 octobre 1991, arrêté du 16 novembre 1994).

Pour tous travaux à proximité de réseaux enterrés, et notamment les canalisations de transport ainsi cartographiées, il est obligatoire d'effectuer auprès du (des) gestionnaire(s) de réseaux concerné(s), une demande de renseignement (DR) et/ou une déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT) conformément à ce décret. Les informations relatives aux gestionnaires de réseaux sont disponibles dans les mairies concernées.

Les données sur les canalisations sont la propriété de leurs opérateurs. Elles ne peuvent être utilisées à des fins commerciales sans leur autorisation préalable et écrite.

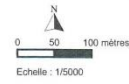
**PLAN DE PREVENTION
DES RISQUES D'INONDATION
DU BASSIN VERSANT DE LA DOLLER**

Zonage réglementaire approuvé

**PLANCHE 42
Aspach-le-Haut**

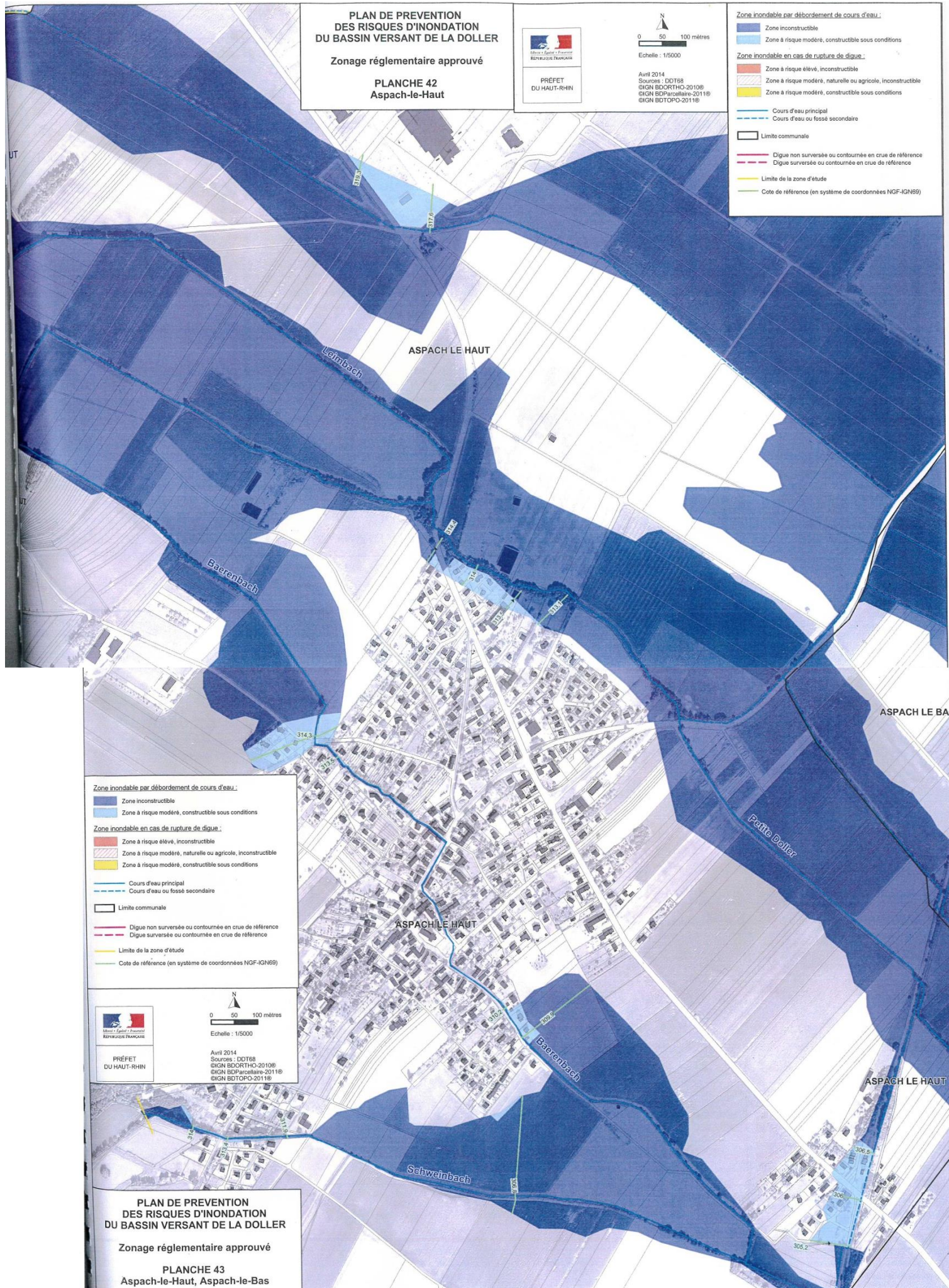


PRÉFET
DU HAUT-RHIN

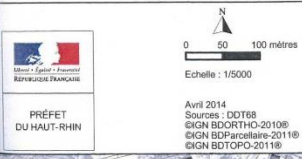


Avril 2014
Sources : DDT68
©IGN BDPTHC-2010®
©IGN BDParcellaire-2011®
©IGN BDTOPO-2011®

- Zone inondable par débordement de cours d'eau :**
- Zone inconstructible
 - Zone à risque modéré, constructible sous conditions
- Zone inondable en cas de rupture de digue :**
- Zone à risque élevé, inconstructible
 - Zone à risque modéré, naturelle ou agricole, inconstructible
 - Zone à risque modéré, constructible sous conditions
- Cours d'eau principal**
Cours d'eau ou fossé secondaire
- Limite communale**
- Digue non surversée ou contournée en crue de référence**
Digue surversée ou contournée en crue de référence
- Limite de la zone d'étude**
- Cote de référence (en système de coordonnées NGF-IGN69)**



- Zone inondable par débordement de cours d'eau :**
- Zone inconstructible
 - Zone à risque modéré, constructible sous conditions
- Zone inondable en cas de rupture de digue :**
- Zone à risque élevé, inconstructible
 - Zone à risque modéré, naturelle ou agricole, inconstructible
 - Zone à risque modéré, constructible sous conditions
- Cours d'eau principal**
Cours d'eau ou fossé secondaire
- Limite communale**
- Digue non surversée ou contournée en crue de référence**
Digue surversée ou contournée en crue de référence
- Limite de la zone d'étude**
- Cote de référence (en système de coordonnées NGF-IGN69)**



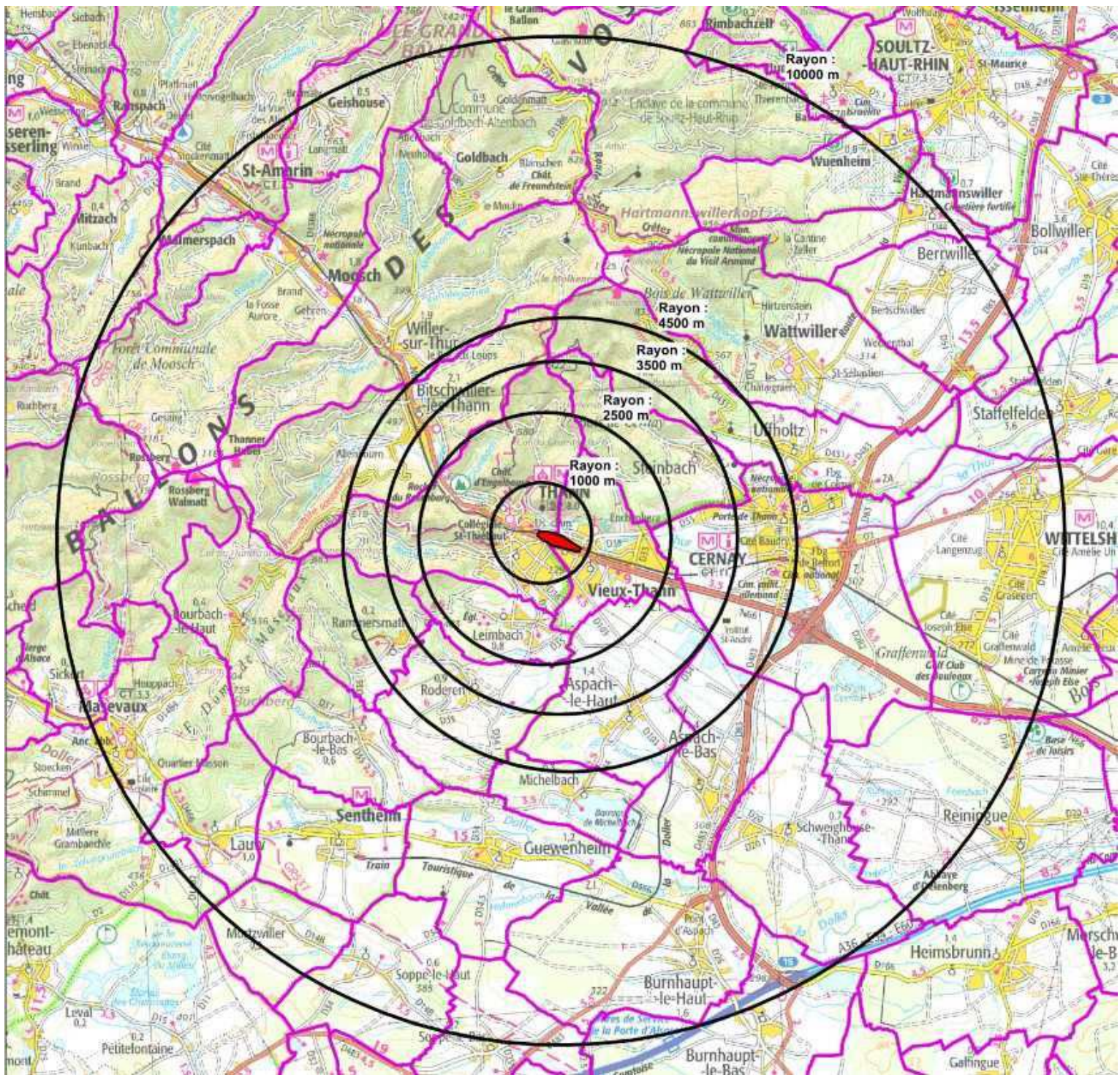
Avril 2014
Sources : DDT68
©IGN BDPTHC-2010®
©IGN BDParcellaire-2011®
©IGN BDTOPO-2011®

**PLAN DE PREVENTION
DES RISQUES D'INONDATION
DU BASSIN VERSANT DE LA DOLLER**

Zonage réglementaire approuvé

**PLANCHE 43
Aspach-le-Haut, Aspach-le-Bas**

■ PPI Cristal/PPC – Phénomènes pris en compte et périmètres associés



Phénomènes	Rayon
Rupture d'un wagon de chlore de 65 tonnes ou brèche de 40 mm dans la paroi du wagon (PPC)	10 000 m
Fuite 1 heure cuves de stockage brome et autres phénomènes associés à l'activité brome (PPC)	4 500 m
Phénomènes associés à l'activité chlore (PPC)	3 500 m
Phénomènes associés à l'activité Tétrachlorure de Titane (Cristal)	2 500 m
Phénomènes associés à l'unité acide sulfurique et autres phénomènes (Cristal)	1 000 m